

AMNESTY  
INTERNATIONAL



☹️ Pas d'accord,  
j'assume! ☹️

## FICHE-ACTION PADAJA



### PADAJA ? C'EST QUOI ÇA ?

PADAJA c'est le diminutif de « *Pas d'accord, j'assume!* » : c'est LA grande action qu'Amnesty International propose aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles, de 10 à 20 ans, **lors de chaque année scolaire**. Le temps d'une journée, d'une récréation, d'une pause de midi, transforme ton école ou ta classe, en théâtre d'actions !

Pourquoi ce slogan « *Pas d'accord, j'assume!* » ? Parce que si tu es indigné-e par une situation et que tu n'es pas d'accord avec le fait qu'elle se poursuive sans que rien ne soit fait pour que cela change, alors il faut assumer ses positions, le faire savoir et agir !

Chaque année, **une multitude d'écoles se mobilisent ainsi sur une même thématique liée aux droits humains.**

Nous te proposons, dans ce cadre, de réaliser, avec tes professeur-e-s, ta classe ou ton groupe-école Amnesty, des **actions concrètes** dans votre école, entre octobre 2023 et mai 2024.

Ce programme d'action est avant tout destiné aux écoles primaires et secondaires, mais il est aussi tout à fait possible de le mener dans des maisons de jeunes et mouvements de jeunesse.

## **UNE THÉMATIQUE D'ACTION**

Cette année, c'est le **droit à l'éducation** qui est mis en avant dans le cadre de PADAJA. Recevoir une éducation de qualité est essentiel pour pouvoir grandir et se développer. C'est la clé du développement et de l'épanouissement de toute personne, et c'est aussi bénéfique pour toute la société, car l'éducation permet de réduire les inégalités, sortir les personnes de la pauvreté et contribue à assurer la paix et le développement durable. Se mobiliser, pour faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier du droit à l'éducation et qu'il soit une priorité des politiques publiques et budgétaires des États, est donc crucial.

### **L'éducation est un droit, pas un privilège**

Le droit à l'éducation est un droit humain, reconnu par de nombreux textes internationaux, régionaux et nationaux des droits humains, et notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme (dans son article 26), la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (dans ses articles 28 et 29) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (dans ses articles 13 et 14).

L'éducation n'est donc pas un privilège, mais bien un droit qui appartient à chaque être humain dès la naissance, et auquel chaque personne devrait avoir accès sans discrimination, quels que soient son parcours, son sexe, son origine, sa situation sociale, etc. Les États ont l'obligation de le protéger, le respecter et le mettre en œuvre, et en cas de violation ou privation de ce droit, il est possible de poursuivre les États en justice.

### **Derrière le droit à l'éducation se cache une multitude de conditions à respecter**

Quand on parle du droit à l'éducation, on pense souvent, avant tout, au fait de pouvoir aller à l'école, mais le droit à l'éducation ce n'est pas seulement cela ; c'est aussi le droit d'accéder et de bénéficier, de manière non discriminatoire, à une éducation de qualité et gratuite, délivrée dans un environnement sûr et sécurisé, adaptée aux besoins des élèves, à l'évolution de la société et aux contextes locaux.

Selon les pays et les contextes, le droit à l'éducation ne recouvre pas les mêmes réalités alors que tout le monde devrait pouvoir bénéficier, a minima, des éléments essentiels qui constituent ce droit.

## **D'importants progrès ont été réalisés en matière d'accès à l'éducation**

Au début des années 1950, environ 50 % des enfants, en âge de fréquenter l'école primaire, n'étaient pas scolarisés alors qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 9 % dans cette situation. Cela signifie que **plus de 90 % des enfants dans le monde**, en âge de fréquenter l'**école primaire**, sont **scolarisés**.

Quant au **nombre d'enfants et d'adolescent-e-s en âge d'être scolarisé-e-s qui n'allaient pas à l'école primaire ou secondaire**, il a **quasiment diminué de moitié** passant de plus de 400 millions à plus de 200 millions, entre l'année 2000 et l'année 2022 selon les estimations de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Concrètement, cela signifie que, chaque jour de classe, plus d'un milliard d'enfants et de jeunes à travers le monde prennent le chemin de l'école.

De plus, l'**écart entre le taux de filles et de garçons scolarisé-e-s dans le monde** s'est « **réduit à zéro** », c'est-à-dire que l'on compte à présent, dans le monde, autant de filles que de garçons scolarisé-e-s.

## **Mais ce n'est pas suffisant**

S'il faut se réjouir de ces avancées positives, il ne faut pas oublier, derrière ces chiffres, les **près de 244 millions d'enfants et de jeunes entre 6 et 18 ans** qui sont encore **privé-e-s d'éducation**, c'est-à-dire qu'**un enfant ou un-e jeune sur cinq**, en âge d'être scolarisé-e dans le primaire ou le secondaire, ne fréquente toujours pas l'école.

De plus, même si au fil du temps, l'éducation est devenue beaucoup plus accessible, on observe, en matière d'éducation, des **inégalités** d'une grande ampleur **entre pays** (c'est au Pakistan et au Nigéria qu'il y a le plus grand nombre d'enfants et jeunes non scolarisé-e-s : plus de 20 millions dans chacun de ces pays) **et entre certains groupes** au sein de ces pays. Partout dans le monde, des enfants et des jeunes font l'objet, à des degrés différents selon les pays, de discriminations dans le domaine de l'accès à l'éducation. Par exemple, si, au niveau mondial, la différence entre le taux de filles et de garçons scolarisé-e-s s'est réduite, elle reste élevée dans certains pays. Autre exemple, issu des résultats d'une analyse de l'UNESCO : dans tous les pays du monde, à l'exception des pays à revenu élevé d'Europe et d'Amérique du Nord, pour 100 jeunes parmi les plus riches qui achèvent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, seulement 18 jeunes parmi les plus pauvres y parviennent.

Enfin, dans bien des cas, la scolarisation n'est pas synonyme d'apprentissage. L'UNESCO a estimé en 2017 que **617 millions d'enfants et adolescent-e-s** présentaient des **compétences insuffisantes en lecture et en mathématiques**. S'y trouvaient les jeunes qui ne fréquentent pas l'école, bien sûr, mais aussi, pour deux tiers, des jeunes pourtant scolarisé-e-s.

## **Se mobiliser contre les injustices dans le domaine de l'éducation est nécessaire**

Face à ces disparités, ces inégalités et ces failles en matière d'éducation, il est essentiel de promouvoir et défendre le droit à l'éducation et de rappeler que l'éducation n'est pas un privilège accordé à certain-e-s, mais bien un droit auquel chaque personne doit avoir accès, partout dans le monde.

**Sensibiliser** un maximum de jeunes autour de toi **à la question du droit à l'éducation**, mais aussi agir pour **lutter contre les injustices et inégalités dans ce domaine**, c'est ce que l'on te propose de faire dans ton école dans le cadre de PADAJA.

Parce qu'**ensemble on est plus fort-e-s**, participe à PADAJA avec ta classe, ton groupe-école Amnesty ou ton école, et mobilise-toi pour le respect du droit à l'éducation, ici et ailleurs !

## **QUAND ET COMMENT AGIR ?**

Afin de laisser **un maximum de flexibilité aux écoles participantes**, cette action s'étale sur une **période longue, entre octobre 2023 et mai 2024**.

Tu peux choisir, avec ton groupe, ta classe ou toute ton école, le **temps** que vous y consacrerez : 15 minutes tous les jours d'une semaine, un temps de midi chaque semaine pendant un mois, une demi-journée en tout et pour tout... Vous pouvez décider de mener quelques actions PADAJA entre octobre et décembre, et d'autres actions entre janvier et mai ou bien vous mobiliser seulement à une seule période de l'année scolaire... tout est possible, l'important est de participer !

Ensuite, vous décidez de votre **implication** : d'un petit groupe de jeunes, d'une classe, de plusieurs classes à l'école entière.

Enfin, vous choisissez votre **action** ou vos actions. L'idéal est de prévoir à la fois des **actions de sensibilisation**, et des **actions concrètes adressées à des gouvernements ou des autorités pour obtenir des changements**. Parmi celles que nous vous proposons, vous choisissez celles qui vous plaisent ou vous touchent le plus et/ou en imaginez d'autres, sachant que vous pouvez décider de vous mobiliser sur l'ensemble des problématiques proposées ou seulement sur certaines d'entre elles.

Pour vous aider à mobiliser un maximum d'élèves et à agir dans votre école, on met à votre disposition du **matériel gratuit** : des **affiches**, des **badges**, des **autocollants**, des **vidéos**, des **cartes-actions** à faire signer à un maximum d'élèves, et des **fiches pédagogiques** (à la fois des fiches avec du contenu théorique sur la thématique, mais également des fiches d'activités, de jeux, de témoignages, et également des fiches contenant des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet ; ces fiches peuvent donc t'être utiles pour t'aider à réaliser, avec ton groupe ou ta classe, certaines actions ou activités de sensibilisation).





Tu as donc, avec tes profs et les autres élèves intéressé-e-s par cette action, l’embarras du choix, pour sensibiliser les autres élèves de ton école à la défense du droit à l’éducation et les mettre en action. N’hésitez pas à adapter votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

**Attention : avant de participer à PADAJA dans ton école et de commander notre matériel pour cette action, assure-toi que la direction de ton école t’y autorise et que vous êtes un groupe suffisamment nombreux pour porter cette action dans l’école. Si c’est le cas, complète notre formulaire de commande en ligne : [www.amnesty.be/padaja2324](http://www.amnesty.be/padaja2324)**

Tout est gratuit. Seuls les frais de port seront facturés si la commande nécessite l’envoi d’un colis.

## NOS PROPOSITIONS D’ACTIONS ET D’ACTIVITÉS

Entre octobre 2023 et mai 2024, organise, avec ton groupe-école Amnesty ou ta classe, différentes actions concrètes pour défendre le droit à l’éducation, et obtenir des changements dans ce domaine, ainsi que des actions de sensibilisation sur le sujet pour mieux faire connaître ce droit.

### En pratique

Nos propositions d’actions à réaliser sont détaillées dans la [fiche en annexe ci-jointe](#). Lis-la attentivement et fais ton choix, avec ton groupe ou ta classe, parmi les actions proposées.

L’action principale consiste à faire compléter et signer par un maximum d’élèves des cartes-actions (il s’agit de cartes postales pré-remplies) ou des pétitions imprimées sur des feuilles A4 visant à faire pression sur des autorités afin de leur demander d’agir face à des situations d’injustices dans le domaine de l’éducation.

**Deux cartes-actions** sont à ta disposition (il y en avait trois au début de cette action car l'une des cartes concernait un défenseur de l'éducation emprisonné en Afghanistan, mais il a été libéré depuis :-), il n'y en a donc plus que deux) : l'une est adressée au **gouvernement du Nigéria** pour **exiger** que chaque enfant dans ce pays puisse bénéficier d'**une éducation dans un environnement sécurisé**, car de nombreux enfants dans le nord du Nigéria font l'objet ou sont menacés d'enlèvements ou d'attaques, par des groupes terroristes, sur le chemin de l'école ou à l'intérieur même de l'école ; et une deuxième, destinée au **gouvernement belge**, vise à lui **demander** de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer l'accès à l'éducation et offrir **une éducation de qualité, accessible à toutes et tous, sans discrimination**.

Des **pétitions** (imprimées sur des feuilles A4) sont également à ta disposition : une **pétition adressée au ministre de l'Éducation des talibans** pour demander à ce qu'il mette **fin à l'interdiction faite aux filles et aux femmes d'aller à l'école secondaire et à l'université** ainsi qu'une **pétition destinée aux autorités du Koweït** afin de leur **demander de permettre aux enfants de la communauté bidun d'accéder au système éducatif public gratuit**, comme les autres enfants.

En dehors de cette action de signature de cartes et de pétitions, tu peux également organiser d'autres actions de sensibilisation.

Pour chacune de ces actions, afin de mobiliser un maximum d'élèves, prévois de mettre en place un stand dans ton école : il suffit pour cela d'une ou plusieurs tables, de matériel pour être visible et pour agir, de quelques élèves volontaires et motivé-e-s pour tenir le stand et le tour est joué !

### **... Et partage les actions menées avec ton groupe/ta classe !**

Une fois que tu as choisi les actions que tu souhaites mener dans ton école avec ton groupe, ta classe ou plusieurs classes, préviens-nous ! **Un petit mail ([jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)) ou un DM sur Instagram ([@amnestygroupesjeunes](https://www.instagram.com/amnestygroupesjeunes)) suffisent**. Si l'on sait ce que vous avez prévu de faire et à quelle date, on peut peut-être s'arranger pour venir participer ou assister à votre action. En fonction de l'ampleur et/ou de la créativité de l'action, on peut aussi prévoir de prévenir les médias avec bien sûr l'accord de la direction de l'école.

Si l'on ne peut pas venir participer à votre action, pense à prendre des photos, faire des vidéos et à nous les envoyer ou à les partager en nous taguant sur Instagram ([@amnestygroupesjeunes](https://www.instagram.com/amnestygroupesjeunes)) pour que toutes les autres écoles puissent voir ce qui se fait ailleurs et que l'on puisse compiler des images et des infos sur tout ce qui a été fait par les différentes écoles participant à PADAJA.

**Des questions ou besoin d'aide ?** Contacte-nous : [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be).

**Notre adresse pour nous envoyer les cartes-actions et pétitions complétées et signées** : Amnesty International Belgique francophone, Programme Jeunesse, Chaussée de Wavre 169, 1050 Bruxelles.

# FICHE ANNEXE

## ACTIONS DE PRESSION À DESTINATION DES AUTORITÉS

### Comment ça marche ?

On met à ta disposition **2 cartes-actions** (ainsi que des pétitions imprimées en format A4), **en lien avec la défense du droit l'éducation**, afin de faire pression sur des autorités.

On te propose, avec ton groupe ou ta classe, de **les faire signer par un maximum d'élèves**.

Tu te demandes peut-être si les jeunes de moins de 18 ans peuvent signer des pétitions et ce type de cartes. Oui, les jeunes, mêmes mineur-e-s, ont le droit de signer une pétition ou une carte-pétition, car une pétition n'a pas de valeur juridique, mais il est important, quel que soit son âge, de comprendre ce que l'on signe !

On compte donc sur les membres de ton groupe ou de ta classe et toi, pour **expliquer clairement chaque situation**, en rappelant ce que l'on entend par « *droit à l'éducation* ».

Une fois qu'un-e élève a signé une carte, la partie inférieure de la carte (partie explicative) peut être détachée et lui être remise.

**Une fois complétées et signées**, ces cartes sont à **renvoyer ou déposer à Amnesty International** (adresse indiquée sur les cartes). Amnesty International se chargera ensuite de les remettre aux autorités concernées.

## Une carte-action pour réclamer l'accès à une éducation délivrée dans un environnement sécurisé au Nigéria



**Destinataire** : président du Nigéria, M. Bola Tinubu.

**Contexte** : Le Nigéria présente le taux de scolarisation le plus bas de la planète : un enfant non scolarisé sur cinq dans le monde se retrouve dans ce pays et dans le nord du pays, les écoles sont régulièrement la cible d'attaques de la part de groupes terroristes qui s'en prennent délibérément aux enfants dans les écoles. Ces attaques sont menées principalement par le groupe terroriste islamiste Boko Haram (dont le nom peut se traduire par « *L'éducation occidentale est un péché* »), qui s'oppose à l'autorité laïque. Ses membres luttent contre l'État nigérian depuis 2009 et mènent une campagne de plus en plus intensive d'attentats, de raids éclair contre des villes et des villages, et d'occupation de villes importantes dans le nord-est du pays. Ils s'opposent à tout ce qu'ils considèrent comme étant « *influencé par l'Occident* », notamment les élections et l'éducation laïque.

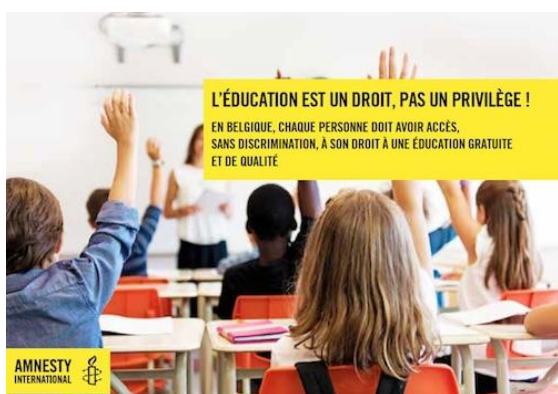
**Situation** : En 2014, 276 filles, élèves dans une école secondaire de la ville de Chibok,

dans le nord du Nigéria, ont été enlevées par le groupe terroriste Boko Haram. Depuis, Amnesty International a recensé plus de 1500 enlèvements d'élèves, commis par Boko Haram ou d'autres groupes armés, dans les écoles ou sur le chemin des écoles du nord du Nigéria. Des centaines d'écoles ont fermé par crainte des enlèvements et des milliers d'enfants sont actuellement privés d'éducation dans le nord du Nigéria.

Le gouvernement n'a pris, jusqu'à présent, aucune mesure proactive (véritables enquêtes, poursuite en justice des responsables, etc.) pour protéger les écoles contre ces attaques et sauver les élèves qui sont toujours en captivité.

**Demande :** mettre tout en œuvre pour protéger les élèves et leur permettre d'avoir accès à une éducation de base dans un environnement sans violence ni menace d'attaque.

## Une carte-action pour demander une amélioration de l'accès à l'éducation en Belgique



**Destinataire :** gouvernement de la Communauté française de Belgique.

**Contexte :** Le droit à l'éducation figure dans de nombreux traités internationaux ainsi que d'autres textes de loi que la Belgique s'est engagée à respecter et appliquer. En pratique, même si le système scolaire belge

francophone, notamment grâce à ses milliers d'enseignant-e-s, produit des résultats formidables, de nombreux points peuvent et doivent cependant encore être améliorés.

**Situation :** Les classes devraient accueillir tout le monde, mais, trop souvent, des élèves en difficulté, plutôt que d'être aidé-e-s, sont orienté-e-s vers l'enseignement spécialisé. L'enseignement n'est pas encore totalement gratuit. Surtout si on prend en compte les coûts indirects comme l'accès aux livres et à internet, à du matériel approprié, à une nourriture qui permet de bien se concentrer, etc. Dans ce contexte, les enfants touchés par la pauvreté n'ont souvent pas les mêmes chances que les autres. Les enquêtes internationales montrent également que l'enseignement belge francophone développe trop peu les compétences de ses élèves. Les disparités entre les meilleurs éléments et les moins bons sont aussi particulièrement grandes. Et, à nouveau, ce sont les enfants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité qui sont désavantagés.

Faut-il allouer plus de moyens à l'enseignement et/ou les utiliser autrement ? Les autorités ont du travail !

**Demande :** mettre tout en œuvre pour que chaque personne ait accès, sans discrimination, à une éducation gratuite et de qualité, dès maintenant et de manière efficace.

## Des pétitions (imprimées en format A4) concernant le droit à l'éducation en Afghanistan et au Koweït



Une première **pétition** est **destinée au ministre de l'Éducation en Afghanistan** afin de lui demander d'**autoriser les filles et les femmes à retourner à l'école secondaire et à l'Université**.

L'Afghanistan est le seul pays au monde où l'éducation des filles est interdite après l'école primaire. Avant l'arrivée au pouvoir des talibans, les jeunes filles afghanes avaient la possibilité de suivre des études secondaires ainsi que des études supérieures à l'université, mais depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021, elles se voient empêcher d'aller à l'école secondaire, et depuis décembre 2022, à l'université. Selon l'UNICEF, actuellement, 80 % des filles et jeunes femmes afghanes d'âge scolaire, soit 2,5 millions de personnes, ne sont pas scolarisées.

Cette pétition, une fois signée, peut être envoyée directement par voie postale au bureau du ministre de l'Éducation en Afghanistan (l'adresse est notée dans le cadre noir en haut de la pétition) ou envoyée à Amnesty International Belgique francophone qui se chargera de la transmettre au ministre de l'Éducation en Afghanistan.

Une deuxième **pétition, adressée au prince héritier du Koweït**, concerne les enfants de la communauté bidun qui n'est pas reconnue par les autorités de ce pays.

Les enfants bidun se voient refuser l'accès au système éducatif public gratuit et leurs familles doivent se tourner vers l'enseignement privé, payant et considéré de moindre qualité.

Cette pétition vise à **demandeur à faire cesser les discriminations en matière d'éducation, à l'encontre des enfants bidun et à leur permettre d'avoir accès aux écoles publiques gratuites**, comme les autres enfants.

## ACTIONS DE SENSIBILISATION

On met également à ta disposition du matériel de sensibilisation sur le sujet :

- **trois affiches** (format A2)
- **un badge**
- **un autocollant**
- **quelques courtes vidéos**

On te propose, avec ton groupe ou ta classe, de **coller plusieurs exemplaires des affiches**, dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Vous pouvez également distribuer les **autocollants et les badges** aux élèves intéressé-e-s, en leur posant des questions sur le sujet.

Il est également possible de proposer aux élèves intéressé-e-s de tester leurs connaissances en répondant à des **quiz** sur le sujet. Vous pouvez créer vous-mêmes votre quiz à partir des informations figurant dans cette fiche ou dans les fiches pédagogiques à votre disposition, notamment les fiches focus théoriques et les fiches jeux ou utiliser nos quiz qui sont



accessibles sur notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne.

Une autre idée, afin de toucher les élèves d'une autre manière, consiste à **fabriquer vos propres affiches** en inscrivant des **extraits de témoignages/discours**, tirés des différentes fiches témoignages sur le sujet disponibles sur notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne.

Il peut aussi être intéressant de **projeter**, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, **une ou plusieurs vidéos qui figurent parmi notre sélection**.

Organiser la **projection d'un documentaire ou d'un film sur le sujet** suivi d'un **débat** est un autre moyen de sensibiliser les élèves. Des suggestions de films et de documentaires sur le sujet figurent dans notre fiche « À voir à lire » sur le droit à l'éducation, accessible sur notre plateforme de ressources pédagogiques.

Enfin, toute autre action de sensibilisation qui vous semble pertinente et réalisable (toujours en accord avec la direction de votre école) comme des saynètes, une flash mob, une mise en scène d'un faux procès, une exposition, un concours, etc., peut également être menée.

**Pour accéder à notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne :**  
[www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)

Il s'agit de sélectionner, dans le moteur de recherche de la plateforme, la thématique « *droit à l'éducation* » ainsi que le type de fiches recherchées afin d'accéder le plus rapidement possible aux fiches souhaitées.

Une **fiche pédagogique théorique** ainsi que de nombreuses autres **fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux** (quiz, mots mêlés), **des conseils de films, livres,**

**séries, vidéos, etc.** sur le sujet, sont à retrouver sur cette plateforme.

## Une affiche générale sur le droit à l'éducation

Cette affiche reprend un slogan bien connu sur le droit à l'éducation, repris dans de nombreux discours de défenseur-e-s de l'éducation. Elle vise à rappeler que l'éducation ne doit pas être considérée comme un privilège accordé qu'à certaines personnes, mais qu'elle est un droit qu'il est essentiel de défendre et de faire valoir afin que tout le monde puisse en bénéficier.



## Une affiche sur le droit à l'éducation des filles

Cette affiche met l'accent sur la question de l'accès des filles et des femmes à l'éducation en évoquant la situation particulière des filles et des femmes en Afghanistan à qui les talibans ont interdit d'aller à l'école secondaire (depuis août 2021) ainsi qu'à l'université (depuis décembre 2022).



Cette interdiction est une grave violation des obligations de l'Afghanistan en vertu du droit international. Elle expose les filles et les femmes de ce pays à la violence, à la pauvreté et à l'exploitation.

Les femmes et les filles devraient avoir à accéder à tous les niveaux d'éducation sans discrimination, quel que soit le pays où elles habitent.

### Une affiche sur le droit à l'éducation des enfants et jeunes touché-e-s par la pauvreté

Cette affiche met l'accent sur la question de l'accès à l'éducation des enfants et des jeunes touché-e-s par la pauvreté.



Les élèves ne sont pas égaux à l'école. En Belgique aussi, le cadre extra-scolaire (appui des parents, accès à des livres, alimentation équilibrée, espace de travail adéquat, matériel de qualité, etc.) joue un

rôle énorme qui ne met pas tout le monde à égalité.

Le droit à l'éducation, c'est aussi une école qui a les moyens de donner les mêmes chances à tout le monde. Chaque personne, même touchée par la pauvreté, devrait y avoir accès, partout dans le monde.

### Un badge et un autocollant

Le badge et l'autocollant/sticker reprennent le slogan figurant sur l'affiche générale.



Pour commander tout le matériel de PADAJA ou accéder à notre sélection de vidéos [www.amnesty.be/padaja2324](http://www.amnesty.be/padaja2324)